



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tunnels

Question écrite n° 66179

Texte de la question

Certains accidents sont dus au fait qu'un automobiliste emprunte une voie à contresens. M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité d'améliorer la signalisation et la sécurité des voies accidentogènes et tout particulièrement celles des tunnels autoroutiers dans lesquels les voies en sens contraires ne sont pas séparées par des glissières de sécurité. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il est envisageable de mettre en oeuvre afin d'éviter de tels drames.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66179

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5410